



**CFAI GRAND OUEST NORMANDIE**  
**12 Rue Professeur Joseph Rousselot 14000 CAEN**  
**Tel : 02.31.46.77.11 – Email : [cfai-admin@fibn.fr](mailto:cfai-admin@fibn.fr)**  
**Interlocuteur : Emmanuelle ANNE – 02.31.46.77.60 – [eanne@fibn.fr](mailto:eanne@fibn.fr)**

## INFORMATION HEBERGEMENT FOYER-LOGEMENT CIFAC

Le foyer-logement du C.I.F.A.C rue Claude Bloch (à 400 m du Pôle formation Grand Ouest Normandie – C.F.A.I.) est ouvert en priorité aux apprentis mineurs du C.F.A.I. grâce à l'utilisation d'une carte d'accès transmise par le Pôle formation UIMM - CFAI en début de formation.

L'inscription au foyer se fait par l'intermédiaire d'un dossier qui vous est adressé **à votre demande** par le CFAI Grand Ouest Normandie, dès qu'une entreprise s'est engagée à signer le contrat d'apprentissage et pour la totalité de l'année 2020/2021.

Ce dossier est à retourner à Emmanuelle ANNE, au service gestion alternance du CFAI Grand Ouest Normandie par retour de courrier. Madame ANNE est à votre disposition pour tout complément d'information. 02.31.46.77.60 - [eanne@fibn.fr](mailto:eanne@fibn.fr)

*Votre dossier de demande d'inscription sera examiné dès réception et le CFAI Grand Ouest Normandie s'engage à vous communiquer dans les meilleurs délais la suite réservée à votre demande.*

### Tarif foyer-logement

L'inscription est validée pour la totalité de l'année scolaire 2020/2021.

**Le règlement s'effectue prioritairement par prélèvement mensualisé sur le compte bancaire dont vous nous aurez donné les coordonnées ou par chèque, à l'ordre du CFAI à l'attention de Emmanuelle ANNE.**

*En cas de paiement par chèque : les 4 premiers règlements de l'année scolaire vous seront demandés et seront encaissés, au fur et à mesure, chaque mois. Le règlement est remis en banque au plus tôt le vendredi qui suit l'alternance concernée*

Foyer-logement du CIFAC
<b>Tarif-incluant Petit-déjeuner +Déjeuner+Dîner+Nuitée - du Lundi soir au vendredi midi</b>
<b>300€ par mois <u>durant 10 mois</u></b>
(si arrivée souhaitée la veille du premier jour de cours nous consulter)

**Un chèque de 5 € à l'ordre au CFAI vous sera demandé pour obtenir votre carte d'accès pour le restaurant et le foyer-logement.**

**Les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Logement de la Caisse d'Allocations Familiales sous certaines conditions ou de l'aide MOBILIEUNE mise en place par ACTION LOGEMENT.**

**Notre assistante sociale – 02.31.46.77.18 – est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.**

**Elle est présente dans notre établissement le jeudi matin.**

Le foyer-logement du CIFAC demande un chèque de 25€ à l'ordre de l'AFACIM (association du foyer-logement gérant les activités des internes).

**Le C.F.A.I. ne remboursera aucune absence justifiée ou injustifiée.**